

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL1200

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 20 BIS A

Compléter cet article par les mots :

« de leur commune ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.